



# Avis aux organisations participantes

Le 25 octobre 2012

2012-047

## LISTE TRIMESTRIELLE DES TITRES ADMISSIBLES À UNE EXIGENCE DE MARGE RÉDUITE POUR LES NÉGOCIATEURS INSCRITS

Veillez trouver ci-joint la liste trimestrielle des titres du plus récent trimestre pour lesquels les négociateurs inscrits sont admissibles à une exigence de marge réduite conformément à l'alinéa 12(f) de la Règle 100 de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »). Cette liste remplace celle de l'avis n° 2010-033.